

PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Diagnostic

petite enfance - enfance – jeunesse – animation de la vie sociale

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
www.adu-montbeliard.fr



© PMA, Stéphanie Durbic

Juin 2022



Préambule

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pays de Montbéliard Agglomération s'est engagé en 2022 dans l'élaboration d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)**. Ce nouveau cadre contractuel se substituera aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) passés entre la CAF et les communes pour le financement des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La CTG doit permettre au Pays de Montbéliard d'élaborer un projet de territoire intercommunal cohérent avec l'échelle communale pour les champs d'action de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'action sociale.

Ce document constitue le diagnostic de territoire en vue de l'élaboration de la CTG. Il est composé de deux types de rendus :

- Une **étude de l'ADU** « Petite Enfance : enjeux d'organisation de l'offre de garde dans le Pays de Montbéliard » ([ETU_ADU_Accueil-Petite-Enfance_avril2022.pdf](#)) qui constitue le diagnostic de la CTG pour la petite enfance,
- Un **diagnostic « à dire d'acteurs »** qui synthétise les informations recueillies lors de réunions partenariales thématiques de juin 2022 : enfance et jeunesse, action sociale. Cette synthèse est complétée par les éléments issus de questionnaires distribués aux communes, aux établissements d'accueil des jeunes enfants et aux centres sociaux. Au vu des contraintes calendaires, ce diagnostic ne comprend pas d'analyse de données quantitatives (nombre de places pour les services enfance en particulier).



SOMMAIRE

Partie 1	Petite enfance : enjeux d’organisation de l’offre de garde dans le Pays de Montbéliard	5
	L’offre de garde pour la petite enfance... de quoi parle-t-on ?	6
	Un taux de couverture général faible	8
	Des modes de garde hérités de l’histoire de l’agglomération	10
	Une offre de garde portée par le réseau des assistantes maternelles.....	10
	Des EAJE qui se sont développés récemment et dont l’offre reste faible	11
	Une structure de l’offre en décalage par rapport aux attentes actuelles.....	13
	Un risque de forte diminution de l’offre assurée par les assistantes maternelles.....	13
	Des besoins qui devraient se stabiliser à terme... ..	14
	... mais des demandes qui ne sont pas toutes couvertes.....	15
	A retenir	16
	Quelques pistes pour une politique d’accueil de la petite enfance	16
Partie 2	Enfance, jeunesse, animation de la vie sociale : diagnostic à « dire d’acteurs »	17
	1. Le périscolaire et la restauration scolaire.....	18
	Une offre de services périscolaires et de restauration scolaire présente sur presque tout le territoire	18
	Des horaires du périscolaire qui ne répondent pas toujours à la demande des familles	20
	Restauration scolaire : un nombre de places insuffisant dans certaines communes.....	20
	Une situation de quasi-monopole pour un prestataire de restauration scolaire	20
	2. L’extra-scolaire et les actions jeunesse	22
	Une répartition territoriale de l’offre plus lacunaire	22
	La mobilité des jeunes, problématique principale	23
	Des spécificités sur les actions jeunesse	24
	3. L’animation de la vie sociale, les centres sociaux	25
	Les centres sociaux, un outil pivot de l’animation de la vie sociale par et pour les habitants.....	25
	Lieux de rencontres, d’échanges et de collaboration entre les professionnels de l’animation de la vie sociale	26
	Le renouvellement de l’agrément tous les 4 ans est l’occasion de questionner les pratiques et les actions	26
	Des financements non pérennes et une charge administrative chronophage	27
	4. De façon transversale, un manque de professionnels.....	28
	Les difficultés communes à tous les secteurs	28
	Particularités pour le périscolaire et la restauration scolaire	28
	Le secteur jeunesse est à la recherche de profils spécifiques	28
	5. Annexes.....	29
	Les interventions financières de la CAF.....	29
	Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par date d’échéance	29
	Les centres sociaux : emplois et budget annuel	30
	Les missions exercées par les centres sociaux pour les 0 – 15 ans.....	31
	Les missions exercées par les centres sociaux à partir de 16 ans	32
	Glossaire	34





© Denis Bretey - Ville de Montbéliard

PETITE ENFANCE

ENJEUX D'ORGANISATION DE L'OFFRE DE GARDE DANS LE PAYS DE MONTBELIARD



© Ville de Montbéliard

Avril 2022



L'offre de garde pour la petite enfance... de quoi parle-t-on ?

Quelques définitions

Petite enfance : il s'agit des enfants âgés de moins de 3 ans, avant la scolarité qui elle est devenue obligatoire à partir de 3 ans depuis juillet 2019. La population infantine est estimée à partir des données du recensement, dont le millésime ne correspond pas exactement à l'année des données sur l'offre.

Taux de couverture : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans : assistantes maternelles, salariés à domicile, EAJE, école maternelle moins de 3 ans. Le nombre de places et le taux de couverture sont théoriques : il est difficile de savoir si toutes les places sont occupées ; dans les EAJE une place peut être occupée par plusieurs enfants à temps partiel ; chez les assistantes maternelles, on peut comptabiliser le nombre d'agréements à temps complet mais il n'est pas possible de savoir si les places sont réellement occupées ou si plusieurs enfants sont accueillis à temps partiel.

Les **Relais Petite Enfance (RPE)**, anciennement Relais Assistants Maternels (RAM), sont des lieux gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants. Il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile.

Les missions des RPE ont été élargies par la loi Asap de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, qui précise qu'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à "l'accueil de jeunes enfants".

Définition des différents modes de garde

Assistante Maternelle : personne agréée par le Département, employée par les parents pour accueillir régulièrement des enfants à son domicile moyennant rémunération. Les enfants peuvent avoir moins de 3 ans (petite enfance) ou être d'âge scolaire.

Crèche familiale : assistantes maternelles agréées, employées par une collectivité, accueillant les enfants à leur domicile. Elles bénéficient d'un encadrement régulier assuré par leur employeur.

Crèche collective : établissement accueillant les enfants de moins de 3 ans, à la journée, de façon régulière.

Halte-garderie : établissement accueillant les enfants de moins de 3 ans de manière occasionnelle, de quelques heures à la demi-journée.

Multi-Accueil : établissement associant différents types d'accueil : accueil collectif régulier (crèche), accueil collectif occasionnel (halte-garderie), accueil d'urgence...

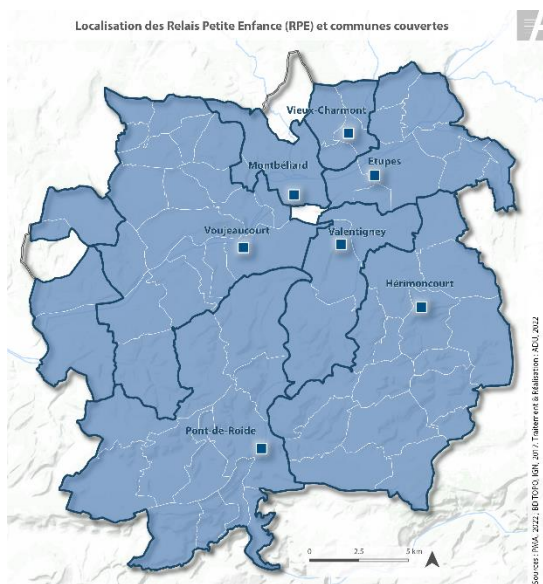
Micro-crèche : établissement pouvant accueillir au maximum 12 enfants de moins de 6 ans simultanément. Il peut être créé par une commune, un particulier, une association ou un établissement public sur autorisation du Département.

Crèche d'entreprise : crèche collective qui peut être dédiée à une ou plusieurs entreprises. Les horaires sont adaptés aux besoins des entreprises qui contribuent au coût de la crèche au prorata du nombre de places réservées.

Crèche parentale : structure collective gérée par une association de parents participant eux-mêmes à la garde des enfants de moins de 3 ans avec le soutien d'une personne qualifiée. Ce type de structure n'existe pas dans le Pays de Montbéliard.

EAJE : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants : crèche familiale, crèche collective, halte-garderie, multi-accueil, crèche d'entreprise, crèche parentale.

8 RPE, 3 communes non couvertes



Communes non couvertes : Bethoncourt, Arbouans, Beutal. RPE de l'Isle-sur-le-Doubs (CC2V) : Montenois, Bretigney, St-Maurice-Colombier, Longeville-sur-le-Doubs.



Dans un contexte de diminution démographique, essentiellement lié à un déficit migratoire, la politique d'accueil de la petite enfance est un levier pour augmenter l'attractivité résidentielle du Pays de Montbéliard. En effet, la possibilité de trouver un mode de garde est un critère déterminant dans le choix résidentiel des jeunes ménages. De même, la présence de ce service peut être un critère d'implantation pour les entreprises.

Depuis 2017, avec l'élargissement de l'intercommunalité, Pays de Montbéliard Agglomération exerce les compétences de services à la personne sur les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Balcons du Lomont et gère le multi-accueil de Colombier-Fontaine. Par ailleurs, l'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec et à la demande de la CAF, qui doit lui permettre d'élaborer un projet de territoire cohérent avec les communes concernant les champs d'action petite enfance, enfance, jeunesse, animation et vie sociale, etc.

Cette publication vise à éclairer les enjeux de l'évolution de l'offre de garde de l'agglomération afin de faciliter la définition des actions à inscrire dans la CTG.



1 400
naissances par an



1 780
*places en 2022
chez les assistantes maternelles*



4 400
enfants de moins de 3 ans



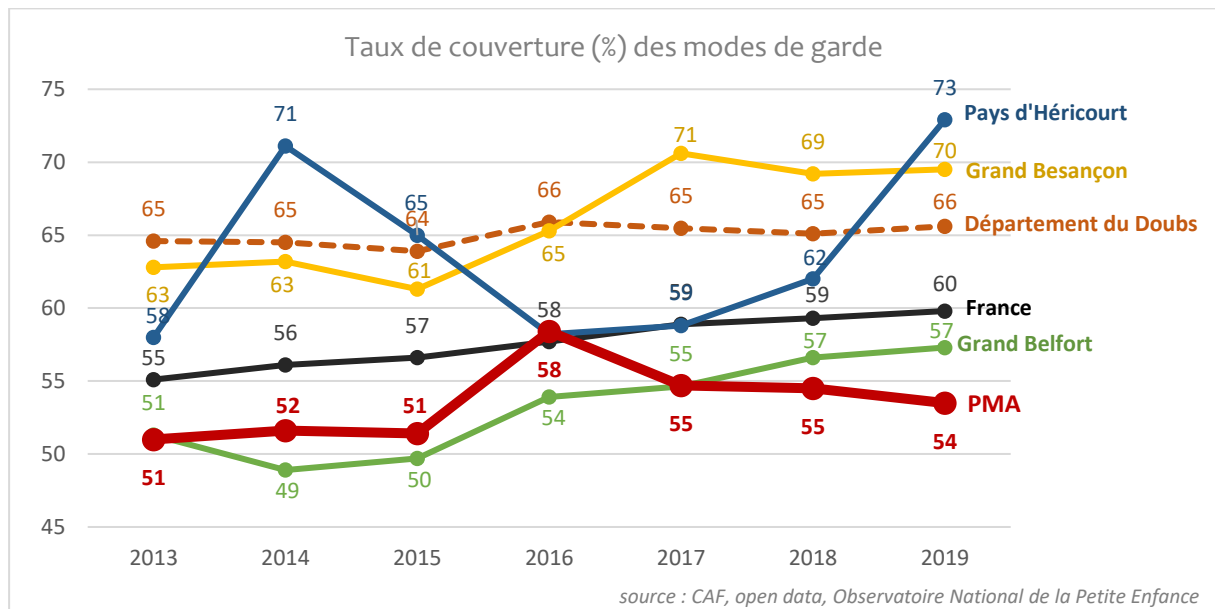
687
places en 2022 en EAJE

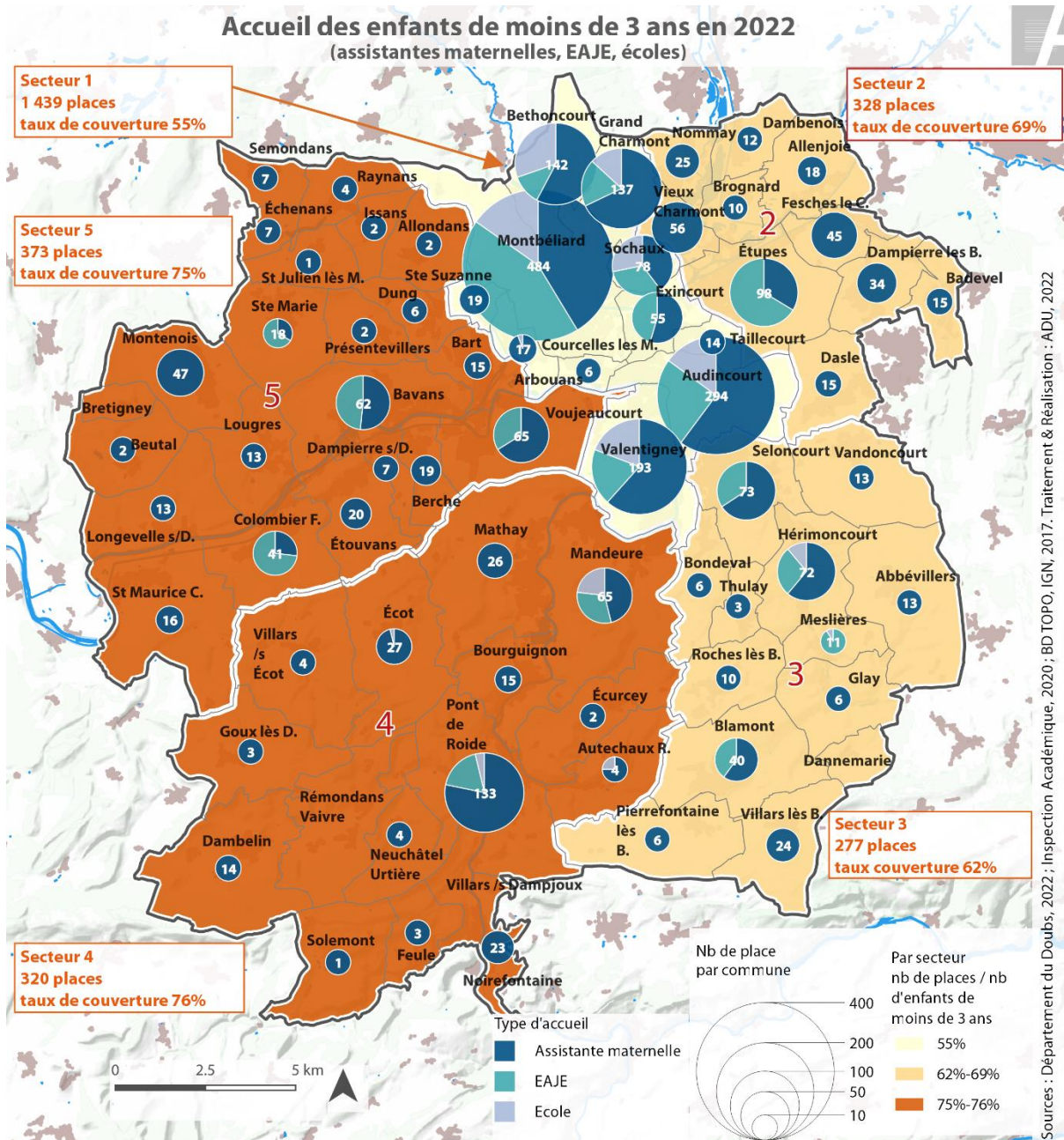
Un taux de couverture général faible

Le **taux de couverture**, tout mode de garde confondu, **est estimé à 62% en 2022** (source : Département du Doubs), taux à mettre en regard des taux de couverture des agglomérations voisines et du département.

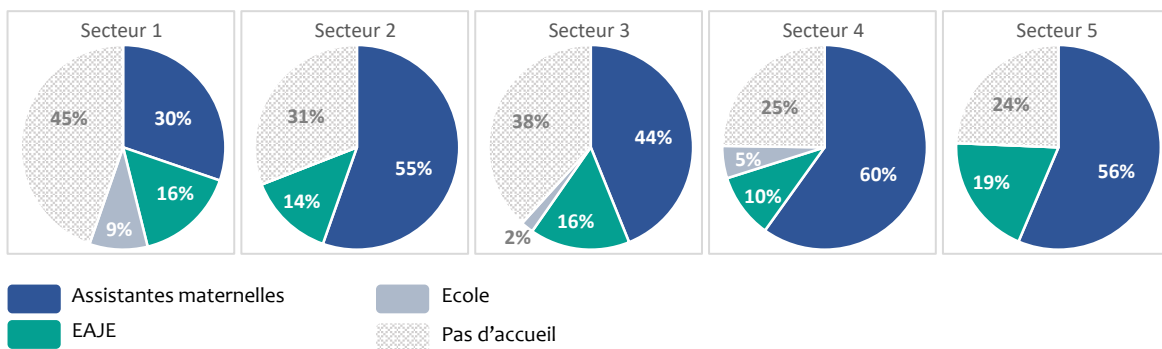
En effet, sur une période plus récente, le Pays de Montbéliard accuse globalement un retard comparativement à l'agglomération de Belfort et surtout à celle de Besançon (16 points de moins),

particulièrement marqué en cœur d'agglomération. Le Pays d'Héricourt a également choisi d'investir dans les services en faveur de la petite enfance pour en faire un critère d'attractivité pour les jeunes ménages. En 2019, son taux de couverture atteint ainsi 73% des enfants de moins de trois ans.





2022 : taux de couverture de l'offre de garde par secteur de l'agglomération



Sources : Département du Doubs, Education nationale ; traitement ADU 2022



Des modes de garde hérités de l'histoire de l'agglomération

L'agglomération s'est longtemps distinguée par un marché du travail inféodé à l'industrie et plus particulièrement à l'automobile. Cette quasi mono-activité a eu des conséquences sur l'emploi féminin :

- > un taux d'activité particulièrement faible (au début des années 2000, 20% des femmes de 25 à 50 ans se déclaraient inactives et en 2000, le site de Sochaux PSA n'employait que 15% de femmes),
- > un taux de chômage féminin plus élevé,
- > et comme dans l'ensemble des territoires des temps partiels importants (voulus ou subis).

De plus, pour les familles dont les deux parents étaient employés chez PSA, ils furent nombreux à travailler en « tournées » décalées afin d'assurer la garde des enfants à tours de rôle.

Ce contexte particulier, n'a pas incité les collectivités à développer une offre de service et le territoire est historiquement mal doté. Ainsi, en 2001, le Pays de Montbéliard (29 communes) offrait seulement 236 places d'EAJE (hors halte-garderie) pour un taux de couverture de 7%, alors que l'agglomération de Belfort avec 538 places atteignait un taux de couverture de 22% (source : ADU, *Accueil en faveur de l'enfance et la petite enfance*, 2001).

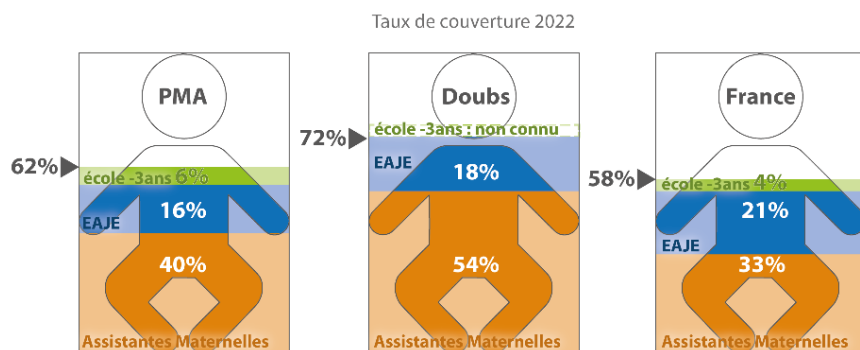
Une offre de garde portée par le réseau des assistantes maternelles

L'offre de l'agglomération est caractérisée par :

- > **La prédominance des places d'accueil chez les assistantes maternelles** avec un taux de couverture de 40%. Cette particularité est encore plus prégnante dans l'offre départementale (54%) caractéristique des territoires ruraux.
- > **Un important taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans**, 6% contre 4% en France. Le poids démographique des nombreux quartiers d'habitat social et de leurs écoles classées REP ou REP+ favorise la

scolarité des tout petits. Ainsi, les enfants de moins de 3 ans scolarisés résident principalement dans les communes de Bethoncourt, Sochaux, Mandeure, Valentigney, Audincourt, Montbéliard et Grand-Charmont. A Bethoncourt, ce sont 22% des enfants de moins de 3 ans qui sont scolarisés.

- > **Une faiblesse du taux d'accueil dans les structures collectives** : 16% contre 21% en France et 18% dans le département.



Source : Département du Doubs, Rectorat, Observatoire National de la Petite Enfance ; réalisation ADU 2022



Des EAJE qui se sont développés récemment et dont l'offre reste faible

En 2022, les **structures collectives offrent 687 places** dans le Pays de Montbéliard.

Historiquement, les structures collectives ont été **créées et gérées par le secteur public** (communes, CAF, Hôpital). Elles se sont concentrées dans les **communes les plus urbaines de l'agglomération**. Par exemple, les premières crèches et haltes garderies ouvertes pour certaines à partir des années 80, étaient localisées à Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Bethoncourt ou Grand-Charmont ...

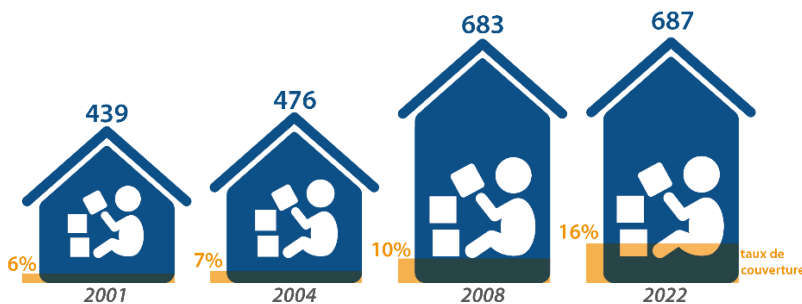
La première crèche privée a été ouverte en 2008 à Technoland sous le statut de crèche d'entreprise. Elle reste aujourd'hui la structure privée offrant le plus de places : 30 en 2022. Depuis 2016, 5 micro-crèches privées (SARL ou SCI) ont été créées à Etupes, Grand-Charmont, Pont-de-Roide et Meslières.

Au début des années 2000, sous l'effet conjugué d'une demande sociale de plus en plus forte et du

travail des professionnels, en particulier au sein du « collectif petite enfance du Pays de Montbéliard », les collectivités ont pris conscience du manque important du territoire. **De forts investissements communaux ou intercommunaux** ont eu lieu, soutenus par les contrats territoriaux du Département du Doubs (contrats CITE et FIDEL) et par les aides de la CAF. C'est la période où les EAJE de Blamont et Colombier-Fontaine, de rayonnement intercommunal, ont été confortés ou créés, et ont permis d'initier un maillage territorial en direction des territoires ruraux.

Malgré la création récente de structures collectives, **le taux de couverture de PMA reste très en deçà de ceux des principales intercommunalités du département**. En particulier par rapport au Grand Besançon qui a un taux d'accueil de 9 points supérieur à celui du Pays de Montbéliard.

Nombre de places et taux de couverture des EAJE de PMA



Source : département du Doubs ; réalisation ADU 2022

	Places* en EAJE 2022	Taux de couverture 2022
Grand Besançon	1 448	24%
Grand Pontarlier	210	20%
Val de Morteau	143	20%
Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	127	19%
Portes du Haut-Doubs	188	18%
Pays de Montbéliard	687	16%
Pays de Maïche	88	14%
Département du Doubs	3 210	18%

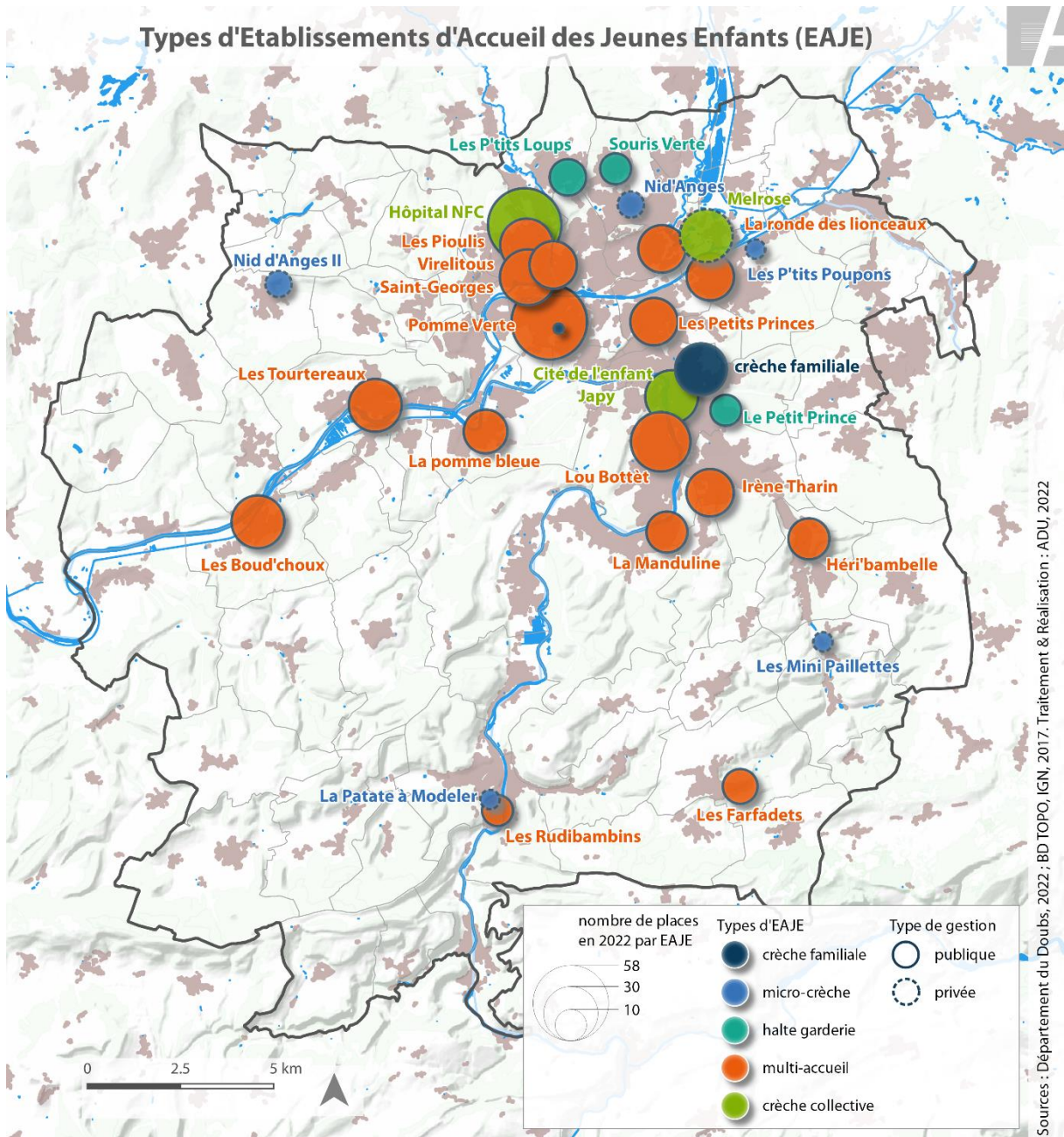
*y compris les places en crèche familiales (Audincourt, Besançon, Montbéliard, Pontarlier)

Source : Département du Doubs

Toutes les dernières créations d'EAJE sont des micro-crèches. Cette taille d'établissement n'augmente pas significativement le taux de couverture du Pays de Montbéliard, mais permet d'implanter une offre dans les territoires peu couverts et de compenser en partie le départ d'assistantes maternelles.

Dans le même temps, le modèle de crèches familiale est amené à disparaître. Les places dans les crèches d'Audincourt et surtout de Montbéliard diminuent fortement d'années en années au fur et à mesure du départ à la retraite des assistantes maternelles salariées des communes. Ce mode d'accueil paraît difficile à gérer par les collectivités (par exemple, remplacements multi sites lors des congés ou formations).





Une structure de l'offre en décalage par rapport aux attentes actuelles

A l'échelle nationale, les **parents d'enfants de moins de 3 ans plébiscitent l'accueil collectif** pour leurs enfants. Les structures collectives sont perçues comme :

- > Offrant un cadre sécurisant par la présence d'une équipe de professionnels bien formés,
- > Un lieu d'épanouissement pour les enfants par la sociabilisation et les activités proposées,
- > Une solution facile à mettre en œuvre par les parents qui ne sont pas directement employeurs.

A l'inverse, les assistantes maternelles sont perçues comme un mode de garde plus « maternel », adapté aux plus petits et faisant une bonne transition avec l'environnement familial (source : Urbalyon, 2017). Au niveau

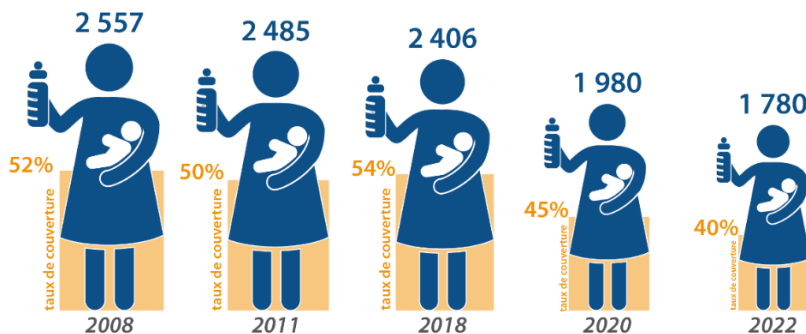
national, le recours à un mode de garde individuel (assistantes maternelles) est en diminution constante depuis 2012. La baisse est particulièrement marquée en 2020, liée à la crise sanitaire (source : CNAF, accueil du jeune enfant en 2020).

Le recours à une assistante maternelle suppose que les parents deviennent employeurs. La professionnalisation des assistantes maternelles et le développement des règles administratives (règles salariales, prises de congés, formation, responsabilité, remplacement...) **rendent le rôle d'employeur plus difficile.**

L'offre de PMA, majoritairement composée d'assistantes maternelles, apparaît ainsi devoir évoluer pour tenir compte des besoins.

Un risque de forte diminution de l'offre assurée par les assistantes maternelles

Nombre de places et taux de couverture chez les assistantes maternelles de PMA



Source : Département du Doubs, réalisation ADU 2022

Cette adaptation est d'autant plus nécessaire que depuis 2008, le nombre de **places chez les assistantes maternelles a diminué de 30%** (presque 800 places). La majorité de la baisse a eu lieu très récemment entre **2018 et 2020, avec -420 places**. Pendant cette période le taux de couverture chez les assistantes maternelles est passé de plus de 50% à 40% des enfants de moins de 3 ans.

Cette évolution montre que l'offre chez les assistantes maternelles peut **évoluer extrêmement rapidement** et dégrader la qualité générale du service. **L'ensemble des responsables des Relais Petite Enfance prévoit une baisse conséquente des assistantes maternelles dans les 3 à 5 ans à venir pour deux raisons principales.**

Tout d'abord, les professionnels de la petite enfance font état d'une **baisse d'attractivité du métier d'assistante maternelle** : amplitude horaire importante, salaire peu attractif, solitude dans l'exercice du métier (échanges professionnels, impossibilité à se faire remplacer...), difficultés

des relations avec les parents employeurs. Le métier est devenu une « parenthèse » dans une carrière que l'on arrête dès que l'on trouve un autre emploi.

La seconde raison est liée au **vieillessement de la profession**. L'âge moyen des assistantes maternelles du Pays de Montbéliard est de plus de 48 ans. **Concrètement, l'offre de certaines communes va diminuer fortement à court terme.** Preuve en est, l'exemple du RPE de Pont-de-Roide où la situation est particulièrement préoccupante avec une estimation de départ à la retraite de 40% des assistantes maternelles d'ici 2024 ; le phénomène est observable dans tous les secteurs de l'agglomération.



Des besoins qui devraient se stabiliser à terme...

En 2018, le Pays de Montbéliard compte **4 443 enfants de moins de 3 ans**.

L'estimation de l'évolution des besoins dans les années à venir peut-être approchée en posant plusieurs hypothèses tenant compte des dynamiques démographiques de l'agglomération.

Le Pays de Montbéliard, qui perd des habitants depuis plusieurs décennies, s'est doté d'un projet de territoire et de politiques publiques qui visent à **stabiliser la population à 140 000 habitants d'ici 2040** (SCoT et PLH). Cette stabilisation est un objectif ambitieux compte tenu de la baisse enregistrée de -0.1% entre 2013 et 2019. Cette perte de population s'explique par deux phénomènes qui se cumulent : un **solde migratoire qui reste négatif** et un **solde naturel en perte de vitesse** depuis les années 1990.

Le solde migratoire négatif accentue le vieillissement de la population puisque ce sont principalement les personnes **en âge d'avoir des enfants qui quittent le territoire**. Entre 2008 et 2018 la part des 15-59 ans diminue de -5.8 points, celle des plus de 60 ans augmente de 5.4 points et celle des 0-14 ans reste stable, +0.5 points. Les **enfants de moins de 3 ans** sont donc en diminution de **-10% entre 2013 et 2018, soit -500 enfants**. Cette baisse, est particulièrement importante pour les secteurs ruraux 4 (-16%) et 5 (-21%).

Evolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans

nb d'enfants de moins 3 ans	2018	2013-2018
Secteur 1	2 601	-7%
Secteur 2	475	-11%
Secteur 3	449	-5%
Secteur 4	431	-16%
Secteur 5	488	-21%
PMA	4 443	-10%

Source : Insee, recensement de la population

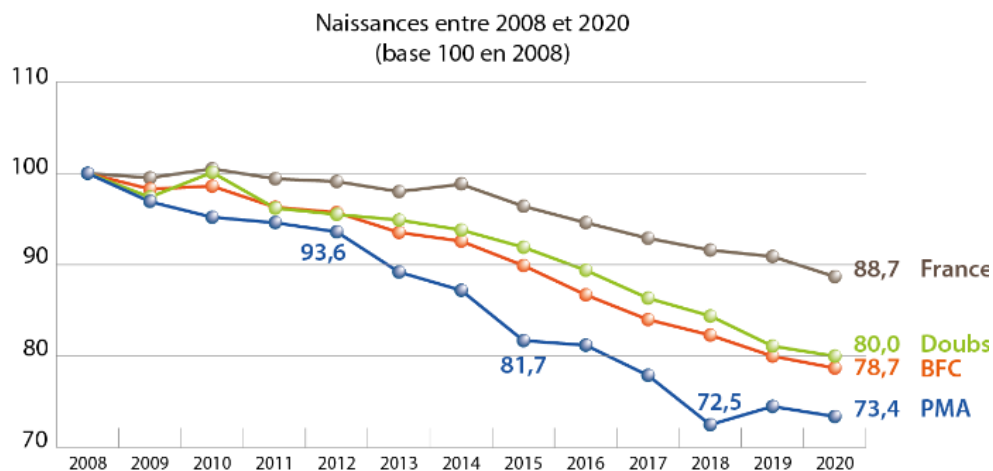
Dans le même temps, la diminution du solde naturel (0.5% entre 1990 et 2013 ; 0.2% entre 2013 et 2018) est le reflet de la baisse continue des naissances depuis 2008. Ce phénomène national est plus accentué et rapide dans le Pays de Montbéliard. Le taux de natalité est de 11,6 ‰ entre 2013 et 2018, plus bas que dans les agglomérations de Belfort (11,9‰) et Besançon (11,8‰) et surtout que dans le Doubs (12,1‰).

En 2020, l'agglomération a enregistré **1 437 naissances** contre 1 959 en 2008, soit une diminution de -27%. Pour les trois dernières années, une tendance à la **stabilisation s'esquisse autour de 1 400 naissances par an**.

Evolution du nombre de naissances

nb naissances	2020	2013-2018	2018-2020
Secteur 1	838	-18%	-4%
Secteur 2	150	-15%	5%
Secteur 3	145	-13%	1%
Secteur 4	138	-18%	8%
Secteur 5	166	-32%	21%
PMA	1 437	-19%	1%

Source : Insee, recensement de la population



Source : Insee ; traitement ADU 2022



... mais des demandes qui ne sont pas toutes couvertes

Les responsables des Relais Petite Enfance et des EAJE reçoivent des parents en recherche de solution de garde pour leurs enfants. La demande réelle est cependant quasiment impossible à quantifier. Au cours de l'année 2020, 6 Relais Petite Enfance sur 8 du Pays de Montbéliard, ont reçu environ 250 demandes de parents à la recherche d'une offre de garde.

D'après les responsables d'EAJE, toutes les places sont occupées et des demandes non satisfaites (listes d'attente) existent pour toutes les structures. A titre d'exemple, le multi-accueil des Boud'choux à Colombier-Fontaine (30 places) a 30

à 40 demandes à l'année, dont les deux-tiers environ finissent par être satisfaites.

L'origine des enfants accueillis en EAJE est presque toujours corrélée au poids de population : au-delà de 3 000 habitants plus de 60% des enfants habitent la commune d'implantation de la structure. Cette part augmente avec le nombre d'habitants. A contrario, les EAJE publics des plus petites communes ont une vocation intercommunale (Colombier-Fontaine, Blamont). L'exception est le multi-accueil de Mandeuve avec seulement 15% des enfants de la commune.

Listes des EAJE du Pays de Montbéliard en 2022 (par taille décroissante des commune)

Commune	Nom	Type EAJE	Année création	type de gestionnaire	Gestionnaire	nb de place en 2022	Pop 2019	Part des enfants de la commune	horaires d'ouverture
Montbéliard	crèche familiale	crèche familiale		public	CCAS de Montbéliard	9	25 806	99%	07h00-19h00
Montbéliard	Les Pioulis	multi-accueil		public	CCAS de Montbéliard	30		99%	07h00-19h00
Montbéliard	Pomme Verte/P'tits Mousses	multi-accueil		public	CCAS de Montbéliard	58		99%	07h00-19h00
Montbéliard	Saint-Georges	multi-accueil	2003	public	CCAS de Montbéliard	33		99%	07h00-19h00
Montbéliard	Virelitous	multi-accueil		public	CCAS de Montbéliard	25		99%	07h45-18h00
Montbéliard	Crèche de l'Hôpital NFC	crèche collective		public	Centre Hospitalier NFC	55		nc	nc
Audincourt	crèche familiale	crèche familiale		public	Com. d'Audincourt	29	13 341	nc	07h00-19h00
Audincourt	Cité de l'enfant - Japy	crèche collective	2007	public	Com. d'Audincourt	30		100%	07h30-18h00
Valentigney	Lou Bottèt	multi-accueil	2013	public	CCAS de Valentigney	37	11 272	100%	07h30-18h30
Grand-Charmont	Nid d'anges	micro-crèche	2016	privé	SCI "Des Orangers"	12	5 786	nc	07h30-18h30
Seloncourt	Irène Tharin	multi-accueil		public	Com. de Seloncourt	25	5 726	84%	07h30-18h00
Mandeuve	La Manduline	multi-accueil	1999	public	Com. de Mandeuve	20	4 795	15%	07h00-18h00
Pont-de-Roide	Les Rudibambins	multi-accueil	1994	public	Com. de Pont-de-Roide	14	4 124	62%	07h00-18h15
Pont-de-Roide	La Patate à Modeler	micro-crèche	2017	privé	SARL "La patate à m."	10		45%	06h00-20h00
Sochaux	La Ronde des lionceaux	multi-accueil		public	Com. de Sochaux	25	3 829	70%	07h30-18h00
Etupes	L'Oiseau Lyre	multi-accueil		public	Com; d'Etupes	25	3 724	61%	07h00-18h00
Etupes	Melrose	crèche collective	2008	privé	La Maison Bleue	30		nc	07h30-19h30
Etupes	Les P'tits Poupons des Chérubins	micro-crèche	2021	privé	Les Chérubins	10		nc	nc
Hérimoncourt	Héri'bambelle	multi-accueil		public	Com. d'Hérimoncourt	20	3 662	69%	07h00-18h00
bavans	Les Tourtereaux	multi-accueil	2001	public	Com. de Bavans	30	3 616	84%	07h00-18h30
Exincourt	Les Petits Princes	multi-accueil	2004	public	Com. d'Exincourt	25	3 237	79%	07h30-18h30
Voujeaucourt	La pomme bleue	multi-accueil		public	Com. de Voujeaucourt	22	3 148	65%	07h30-18h30
Colombier-Fontaine	Les Boud'choux	multi-accueil	2004	public	PMA	30	1 220	20%	07h30-18h30
Blamont	Les Farfadets	multi-accueil	2004	associatif	Les FRANCAS	16	1 210	31%	07h00-18h30
Sainte-Marie	Nid d'anges II	micro-crèche	2018	privé	SARL "Nid d'anges II"	12	680	nc	07h30-18h30
Meslières	Les Mini Paillettes	micro-crèche	2021	privé	SARL Les Mini Paillettes	10	346	13%	06h00-20h00
Audincourt	Le Petit Prince	halte garderie		public	Com. d'Audincourt	14		nc	08h30-16h15
Bethoncourt	Les P'tits Loups	halte garderie	1985	public	CAF du Doubs	17		nc	08h30-17h00
Grand-Charmont	Souris Verte	halte garderie		public	CAF du Doubs	14		nc	8h30-17h00

Source : Département du Doubs, 2022



A RETENIR

- ✓ Des besoins quantitatifs qui devraient globalement se stabiliser.
- ✓ Mais une offre de garde portée plus qu'ailleurs par les assistantes maternelles (taux de couverture 40%) alors que la demande s'oriente sur des modes de garde en structure collective.
- ✓ Un rattrapage récent de l'offre en structures collectives, qui reste cependant insuffisant par rapport aux attentes, en particulier en secteur rural.
- ✓ Une offre rurale encore très organisée autour des assistantes maternelles complétée par la création récente de structures aujourd'hui à saturation.
- ✓ Un taux de couverture particulièrement faible en cœur d'agglomération et dans sa partie Est.
- ✓ Des prévisions de forte baisse de l'offre liées à la diminution rapide du nombre d'assistantes maternelles.

QUELQUES PISTES POUR UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'enjeu pour le Pays de Montbéliard est de **sécuriser le niveau de service global en recherchant une meilleure répartition de l'offre entre assistantes maternelles et EAJE** pour l'adapter davantage à la demande et anticiper la baisse rapide du nombre d'assistantes maternelles.

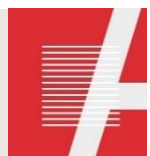
Le niveau de veille sur l'évolution des assistantes maternelles, pourrait être renforcé afin d'apporter des réponses rapides et « agiles ». Pour cela, l'agglomération peut monter un partenariat avec le Département du Doubs, la CAF du Doubs et le réseau de professionnels du « Collectif Petite Enfance du Pays de Montbéliard ».

Une politique publique de développement de **petites structures** pourrait répondre à l'enjeu de rééquilibrage de l'offre parallèlement à la baisse du nombre d'assistantes maternelles :

- ✓ En limitant l'engagement financier des collectivités,
- ✓ En développant une offre de proximité, qui permettrait de compenser la diminution du niveau de service en milieu rural,
- ✓ En s'équipant de structures plus facilement évolutives face aux besoins liés à l'évolution démographique et permettant de compenser la baisse du nombre d'assistantes maternelles.

Parallèlement, les collectivités pourraient porter des politiques de soutien aux initiatives privées :

- ✓ Accompagnement à tous types de porteurs de projets (micro-crèches, crèches parentales, etc.) dans le montage administratif et financier, la recherche de locaux, etc.,
- ✓ Accompagnement des RPE et des assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier comme par exemple la promotion de la profession, l'aide aux projets de regroupement au sein de Maison des Assistantes Maternelles (MAM), etc.



Partie 2

Enfance, jeunesse, animation de la vie sociale : diagnostic à « dires d'acteurs »



1. Le périscolaire et la restauration scolaire

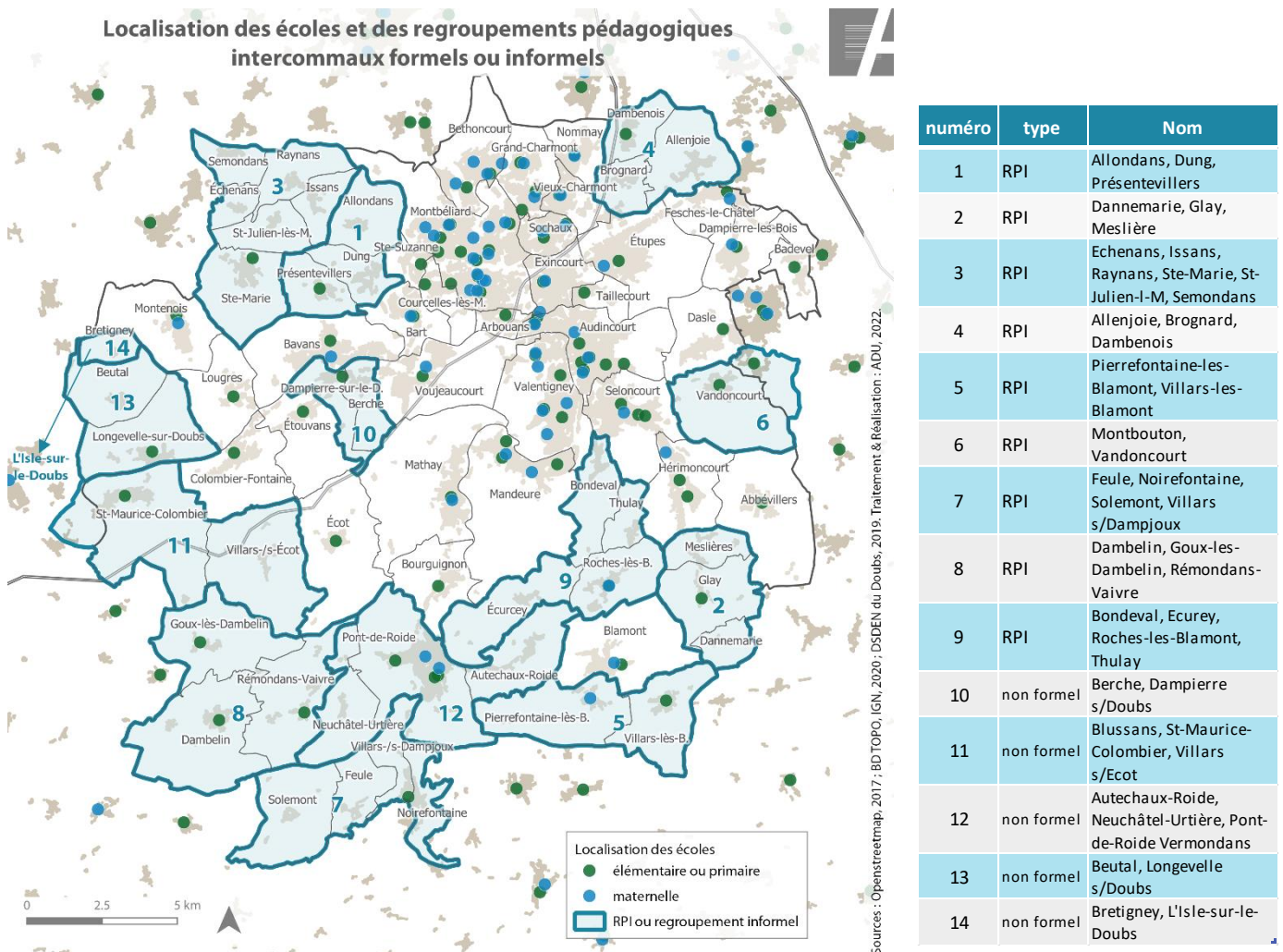
Une offre de services périscolaires et de restauration scolaire présente sur presque tout le territoire

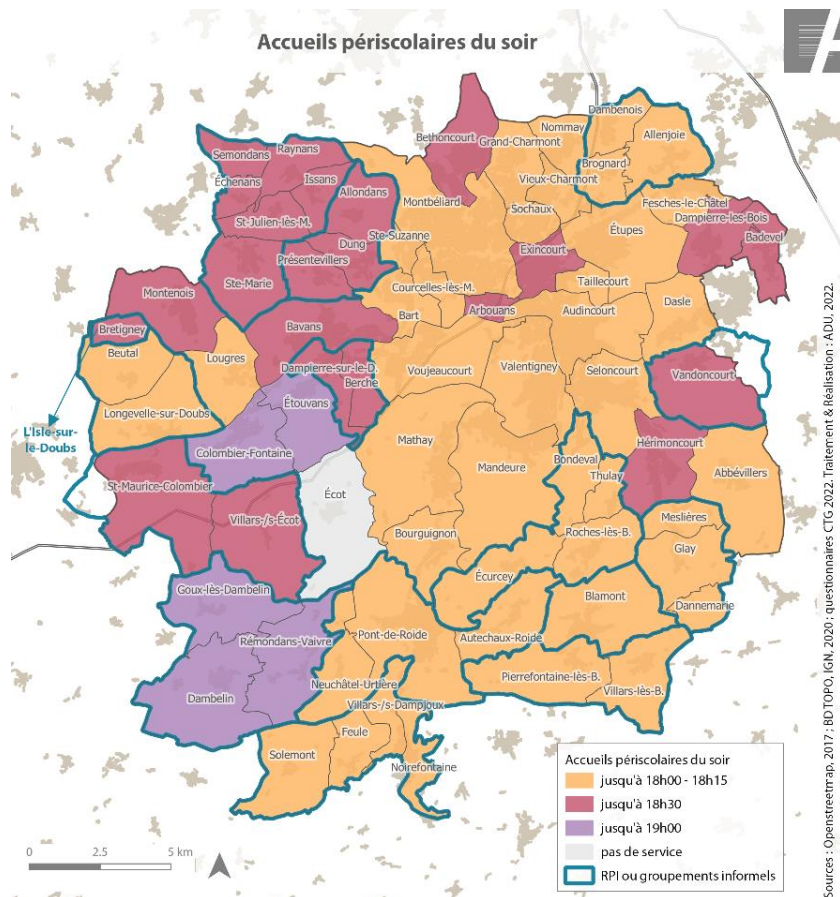
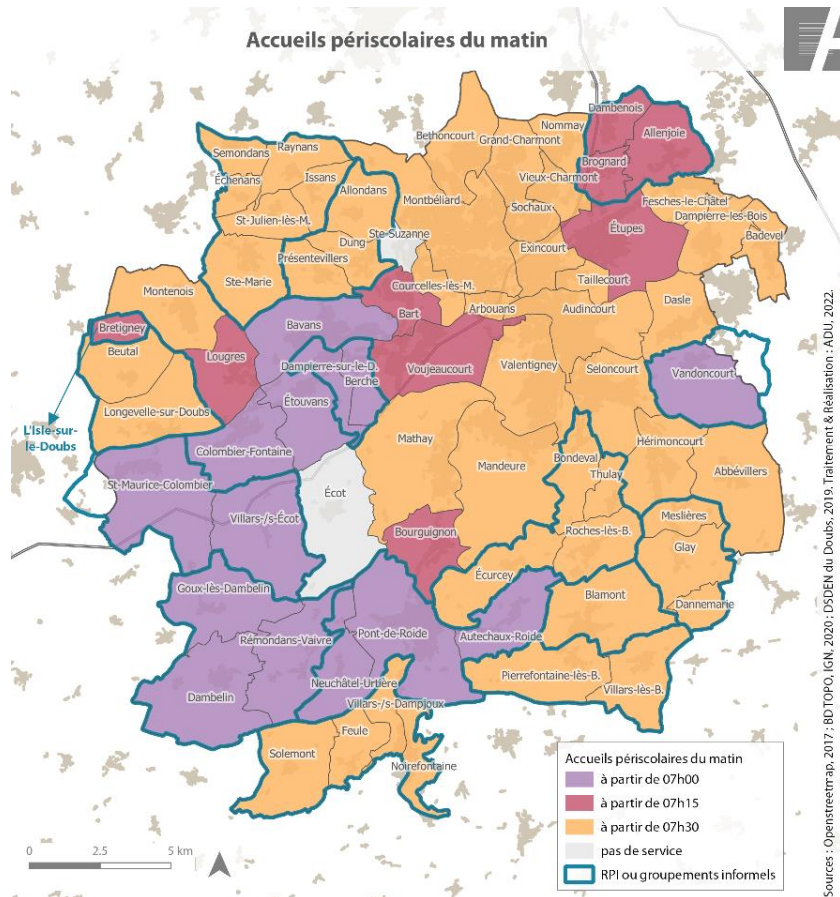
Au début des années 2000, les services d'accueil périscolaire (matin et soir) et de restauration scolaire étaient quasi inexistantes, en particulier pour les enfants d'écoles maternelles. Seules les principales communes (Montbéliard, Audincourt, Valentigney) ainsi que Courcelles-les-Montbéliard proposaient un service de restauration et 7 communes un service de périscolaire (Bethoncourt, Grand-Charmont, Montbéliard, Audincourt, Valentigney et Courcelles-les-Montbéliard).

Le niveau de l'offre s'est développé très fortement entre les années 2004 et 2008, avec un effort financier des communes, aidées par la CAF et le Département du Doubs, qui dans le cadre des Contrats CITE et FIDEL subventionnait jusqu'à 50% des investissements.

Aujourd'hui, les enfants de la quasi-totalité des communes de l'agglomération peuvent bénéficier d'un service périscolaire et de restauration scolaire. Cette offre est généralement adossée à l'organisation scolaire avec des écoles mutualisées de façon informelle ou formelle (Regroupement Pédagogique Intercommunal - RPI).

Seuls les enfants de la commune d'Écot ne bénéficient d'aucun service de périscolaire ou de restauration scolaire.





Des horaires du périscolaire qui ne répondent pas toujours à la demande des familles

La majorité des services périscolaires ouvre à partir de 07h30. Dans les secteurs de la vallée du Doubs aval et du plateau d'Ecot, les accueils commencent à partir de 07h00. De même la majorité des périscolaires du soir ferme à partir de 18h00, ceux du secteur de la vallée du Rupt à 18h30 et 19h00 pour 3 services (5 communes).

Ces horaires ne correspondent pas à certaines demandes des familles ayant des besoins de solutions de garde sur des horaires élargis (7h – 19h) rendues nécessaires par leurs horaires de travail ou leurs temps de trajet. Les professionnels pointent cependant le risque de non prise en compte des rythmes de l'enfant et préconisent de ne pas dépasser 10 heures par jour en collectivité (périscolaire, école, restauration scolaire).

Restauration scolaire : un nombre de places insuffisant dans certaines communes

Les acteurs du secteur, communes et responsables des lieux d'accueil, font remonter un manque de places suffisant en restauration scolaire dans certaines communes pour répondre à l'ensemble des demandes des familles. Ce déficit peut avoir deux raisons principales : des locaux trop petits ou un manque de places dans les bus.

Pour pallier la taille des locaux, plusieurs services sont organisés pendant la pause méridienne : en général deux services, parfois trois. Il en résulte des temps de repas raccourcis, des temps de pause positionnés en fonction des contraintes matérielles et non pour le bien être de l'enfant. De façon générale, la réponse actuelle à la demande importante s'accompagne d'une dégradation du respect du rythme de l'enfant.

De nombreuses restaurations scolaires ont des locaux dédiés hors des écoles et nécessitent le déplacement des enfants. En général, ces déplacements sont réalisés en bus dont la capacité limite le nombre d'enfants pouvant être inscrits au service (56 places, animateurs compris). La mise en place d'un deuxième véhicule est généralement trop coûteuse et parfois difficile par manque de chauffeurs.

Une situation de quasi-monopole pour un prestataire de restauration scolaire

La majorité des restaurants scolaires est approvisionné par le prestataire « La Cuisine d'Uzel » qui livre ses repas en liaison froide. L'entreprise, issue de la « Fondation Pluriel » est engagée dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Les repas livrés dans l'agglomération sont préparés dans l'atelier adapté de Technoland. Quatre communes sont alimentées par la Cuisine de Villersexel, également Entreprise Adaptée.

Quelques communes ont une cuisine centrale (Bethoncourt, Audincourt pour partie, ...), d'autres font appel aux prestataires locaux (cuisine de l'EHPAD pour Bart) et Montbéliard a passé un marché avec SODEXO, un des leaders de la restauration collective.

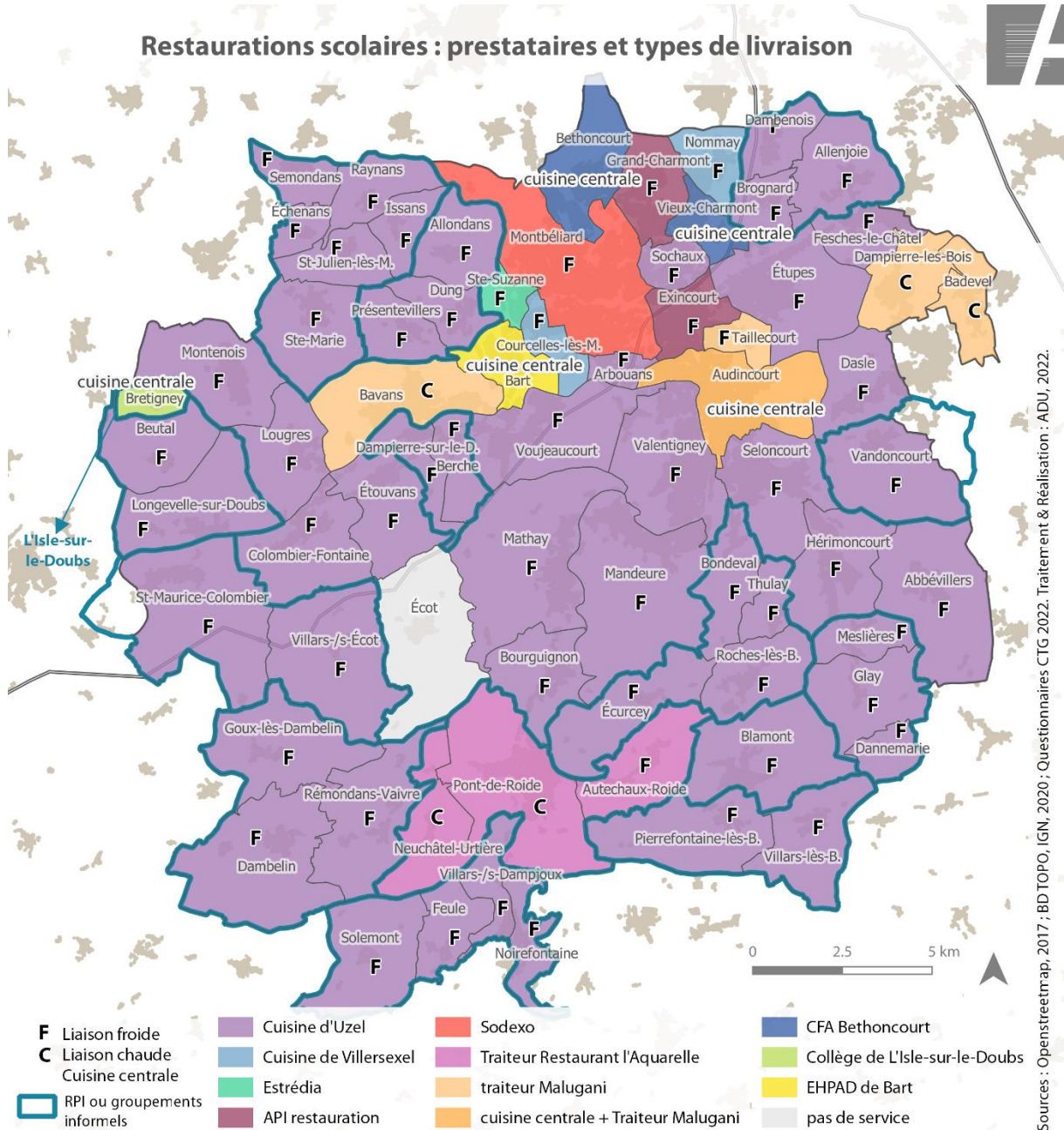
Deux phénomènes concomitants impactent le fonctionnement des restaurations scolaires et pourraient obliger les communes à augmenter les tarifs pour les familles :

- L'application de la Loi Egalim de 2018, qui depuis le 1^{er} janvier 2022 impose aux restaurants collectifs « au moins 50 % de produits de qualité et durables (y compris des produits locaux), dont au moins 20 % de produits biologiques ».
- L'augmentation générale depuis le premier semestre 2022 des denrées alimentaires.



Les pistes d'actions

- > Etudier l'opportunité d'une cuisine centrale à l'échelle de l'agglomération ou par secteurs intercommunaux. A mettre en relation avec les actions développées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. (cf.: [PAT du Pays de Montbéliard](#); [ETU_ADU_Foncier-Agricole_mars2022](#)).

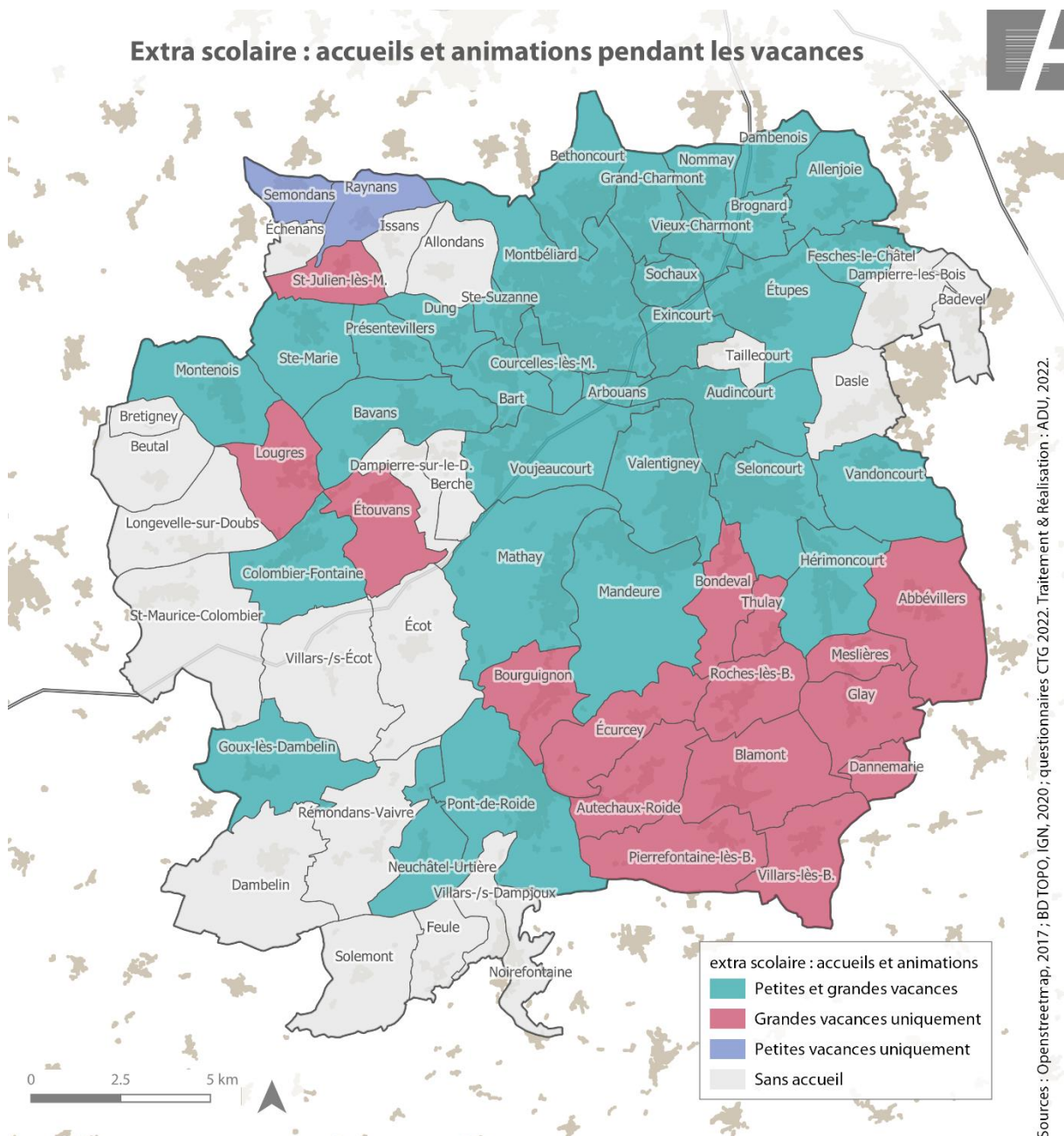


2. L'extra-scolaire et les actions jeunesse

Une répartition territoriale de l'offre plus lacunaire

Les services extra-scolaires concernent les activités du mercredi après-midi, des petites vacances scolaires et des vacances scolaires d'été. Ils concernent les enfants d'âge scolaire, jusqu'à la majorité.

L'offre dans le Pays de Montbéliard est lacunaire : 20 communes ne proposent aucune activité pendant les vacances et 16 communes seulement pendant les vacances estivales. Seules les communes les plus peuplées proposent un service pendant toutes les vacances. De même, plusieurs communes ne proposent pas d'activités le mercredi après-midi, ni de restauration le mercredi midi. Elles font état de demandes non couvertes pour ces plages horaires.



La mobilité des jeunes, problématique principale

Les difficultés de mobilité des jeunes dans les secteurs de l'agglomération non couverts par les transports en commun sont importantes. L'accès aux équipements et événements culturels et sportifs est difficile. Cela est particulièrement relevé pour les jeunes habitant le sud de l'agglomération qui fréquente les activités de la Maison Pour Tous de Pont-de-Roide, mais la problématique est la même dans d'autres secteurs ruraux.

Dans les quartiers sociaux, les acteurs de terrain font également état de freins psychologiques qui empêchent les jeunes de sortir de leurs quartiers et de fréquenter les équipements et activités du territoire.

Les difficultés de mobilité sont également un frein pour la recherche d'emploi ou de formation.

Les pistes d'actions

- > *Travailler à la problématique spécifique de la mobilité des jeunes, en particulier dans les secteurs de PMA non desservis par les transports en commun. Problématique commune aux habitants non motorisés accueillis dans les centres sociaux. Mettre en place des actions pragmatiques pour les jeunes, comme par exemple le développement de services numériques pour organiser des déplacements.*
- > *Actions à mettre en place pour diminuer les freins psychologiques de la mobilité : sortir des quartiers, sortir de sa commune... Accompagner les habitants à élargir le périmètre géographique de leurs déplacements et à construire un parcours intermodal.*
- > *Insuffler l'usage des mobilités douces et actives à travers des actions comme par exemple « Unis Vers Selle » de la MPT de Bavans.*



Source : MPT de Bavans

Des spécificités sur les actions jeunesse

Le diagnostic des acteurs du secteur jeunesse a mis en évidence quelques spécificités des actions pour cette tranche d'âge.

- Des difficultés pour impliquer les jeunes et les faire participer aux actions proposées. La fréquentation diminue fortement au cours des années collège et c'est un vrai défi pour les structures de mobiliser cette tranche d'âge.
- Cependant, à l'échelle intercommunale les structures ont une pratique de partenariat pour proposer des actions communes, comme par exemple des « séjours jeunes ».
- Le partenariat pourrait être plus développé avec les services de l'agglomération qui proposent des actions sportives et culturelles afin de mieux impliquer les jeunes qui jusqu'à présent fréquentent ces événements en consommateurs.

Les pistes d'actions

- > *Créer un « collectif enfance », avec organisation et financement de l'animation, pour : avoir des temps d'échanges thématiques et valoriser les bonnes pratiques, développer des actions entre acteurs éducatifs, faire de la formation par les pairs.*
- > *Créer un « collectif jeunesse », avec organisation et financement de l'animation : pour l'ensemble des intervenants (tous corps de métiers, toutes structures), qui permette l'analyse des pratiques et favorise la mutualisation des actions. Tenter d'impliquer plus de jeunes (« rattraper les invisibles ») et travailler sur tous les territoires, y compris hors quartiers du Contrat de Ville Unique.*
- > *Améliorer la collaboration entre les structures qui proposent des actions pour les jeunes, y compris avec les services de l'agglomération (animations sportives et culturelles) : construction des projets en amont avec l'implication des jeunes.*



3. L'animation de la vie sociale, les centres sociaux

Les centres sociaux, un outil pivot de l'animation de la vie sociale par et pour les habitants

Les centres sociaux sont des structures d'éducation populaire qui s'adressent aux habitants d'un territoire (quartiers, communes, secteurs intercommunaux...) à vocation familiale et sociale qui accueillent toutes les générations.

Les centres sociaux sont des espaces de parole qui rendent l'expression des habitants audible et qui leur permettent d'agir, de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Les activités proposées pour tous les publics sont un vecteur de mobilisation et de formation des bénévoles.

12 centres sociaux sont agréés par la CAF dans le Pays de Montbéliard. Ils appartiennent à différents réseaux : Centres Sociaux et Socioculturels, Maison Pour Tous – Maison des Jeunes et de la Culture, Fédération Léo Lagrange, Francas, association régionale Gadjé. Ils représentent la moitié des centres sociaux du Doubs et sont en majorité implantés dans les quartiers d'habitat social.

Commune	Nom du Centre Social	Réseau	Zone d'intervention
Audincourt	Escapade	Centres Sociaux	Audincourt
Audincourt	St-Exupéry	MPT / MJC	Audincourt – Champs Montants
Bavans	MPT - AGASC	MPT / MJC	Bavans et Vallée du Rupt
Bethoncourt	La Lizaine	Centres Sociaux	Bethoncourt
Etupes	Jean Ferrat	Centres Sociaux	Etupes et 9 communes de recrutement du collège
Grand Charmont	Centre Social	Francas	Grand-Charmont
Montbéliard	Gadjé espace d'animation locale	Gadjé	Gens du voyage installés sur la commune
Montbéliard	L'envol	Léo Lagrange	Montbéliard – Chiffogne et Batteries du Parc
Montbéliard	Petite Hollande	MPT / MJC	Montbéliard – Petite Hollande
Pont-de-Roide Vermondans	MJC-MPT	MPT / MJC	Pont-de-Roide – Vermondans et communes avoisinantes jusqu'à Maïche
Sochaux	MJC	MPT / MJC	Sochaux
Valentigney	Centre Social	Centres Sociaux	Valentigney



Lieux de rencontres, d'échanges et de collaboration entre les professionnels de l'animation de la vie sociale

Même si chaque structure est indépendante, certaines ont mis en place des partenariats et des échanges entre centres sociaux. Il s'agit de partager des bonnes pratiques ou de monter des actions communes (« festival des solidarités », « festival de la citoyenneté », « tous famille », orchestre « takajouer », etc.).

Cette dynamique n'est pas assez développée et ne concerne pas toutes les structures du territoire. Les centres sociaux sont cependant des lieux d'échanges et de collaboration entre différents professionnels de l'animation de la vie sociale (médiation, prévention, éducation, santé, etc.). Les rencontres « bassins de vie » organisées par la CAF avec les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont une première forme d'organisation partenariale qui, pour les responsables de centres sociaux, mériterait d'être amplifiée. Cela viendrait compléter au niveau territorial les espaces d'échanges professionnels qui existent au sein de chaque fédération : fédération des centres sociaux, fédération des MJC-MPT, Léo Lagrange, Francas, etc.

Les pistes d'actions

- > *Créer un « collectif des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale ». Le collectif doit bénéficier du financement d'un animateur pour en assurer la pérennité. Il pourrait regrouper les différents acteurs de l'action sociale relevant de la politique de la ville ou du « droit commun », y compris les services de l'agglomération. Il devrait permettre une acculturation de chaque structure, un espace d'échanges entre structure, l'initiation d'un travail à l'échelle intercommunale et une formation par les pairs au-delà des formations existantes dans chaque réseau professionnel (centres sociaux, MJC-MPT, Léo Lagrange, Francas...).*
Des groupes de travail thématiques pourraient se tenir, y compris pour les bénévoles des associations gestionnaires des centres sociaux : « rencontres des présidents ou des bureaux associatifs ».
- > *Renforcer les centres sociaux dans leurs missions d'animation de la vie sociale (par des financements spécifiques) pour que ces structures soient le lieu de rencontre et de travail collaboratif de tous les acteurs du domaine de l'action sociale (ADDSEA, Education Nationale, Département, Région, PMA, etc.).*

Le renouvellement de l'agrément tous les 4 ans est l'occasion de questionner les pratiques et les actions

L'agrément centre social est délivré par la CAF pour une période maximum de 4 ans. Le renouvellement de l'agrément est l'occasion pour la structure d'élaborer son projet social et territorial. Celui-ci permet un diagnostic précis et une meilleure adéquation avec les besoins de la population. Les professionnels notent cependant que l'accompagnement des habitants pour l'accès aux droits (santé, travail, administratif...) prend de plus en plus de temps au détriment de projets collectifs. Certaines catégories de population sont également plus difficiles à mobiliser comme par exemple les adolescentes ou les hommes adultes ...



Des financements non pérennes et une charge administrative chronophage

Les centres sociaux agréés par la CAF bénéficient de financements sous forme de prestation de service au titre de « l'animation globale et de coordination » et de « l'animation collective famille ». Pour les responsables de centres sociaux, ce financement pluriannuel est une réelle opportunité :

- Pour stabiliser une équipe de professionnels qui peut monter en compétence (animateurs jeunesse, référents famille...),
- Pour la mise en place d'actions sur le long terme.

D'autres financements existent dans le cadre de la Politique de la Ville ou d'appels à projets. Ce mode de financement présente néanmoins des limites pour l'action sociale :

- Le temps consacré à la recherche de financements est de plus en plus important et vient diminuer les disponibilités pour mettre en œuvre des actions. De plus, la complexité des dossiers au regard du faible niveau de financement a tendance à freiner les structures dans leurs réponses aux appels à projets.
- De nouveaux besoins d'accompagnement des populations sont à prendre en charge sans moyens supplémentaires (par exemple la réduction de la fracture numérique).
- Des projets pertinents sont mis en difficulté car ils ne répondent pas à la demande « d'innovation sociale » préalable à un financement. C'est souvent le cas d'actions qui se construisent sur plusieurs années. On peut citer « unis vers selle » de la MPT de Bavans qui s'est développée pendant plusieurs années sur les fonds propres de l'association.

Les pistes d'actions

- > Adosser un financement pluriannuel (4 ans) au Projet du Centre Social (réalisé et mis à jour pour l'agrément).
- > Financer des actions à l'échelle intercommunale
- > Travailler à un rapprochement entre les centres sociaux et les décideurs pour mieux faire connaître les orientations des structures et les besoins des habitants et ainsi mieux financer les actions.



4. De façon transversale, un manque de professionnels

Le déficit de professionnels est une problématique commune aux champs d'action de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'action sociale. Ce déficit concerne les personnes de tous les niveaux de qualification.

Les difficultés communes à tous les secteurs sont :

- Le recrutement initial et le nombre de postes vacants par manque de candidats et en particulier de personnes formées.
- Le manque de personnel pour les remplacements,
- Des contrats souvent à temps très partiels et des métiers peu rémunérateurs.

Particularités pour le périscolaire et la restauration scolaire

Le manque de personnel est particulièrement important pendant la pause méridienne, période qui accueille le plus d'enfants.

C'est également le secteur où les contrats sont les plus précaires, avec des temps de travail fractionnés dans la journée et des temps partiels subis : 8 à 10 heures par semaine quand le salarié n'encadre que la pause méridienne, une vingtaine d'heure par semaine si le salarié encadre aussi le périscolaire.

Les remplacements sont particulièrement difficiles à assurer, en particulier en milieu rural où le salarié peut avoir des difficultés pour se rendre sur son lieu de travail.

Les pistes d'actions

- > *Organiser un regroupement d'employeurs pour les recrutements et les remplacements sur le modèle des Francas du Doubs et de son « pool de remplacements ». Créer une « banque de salariés ».*
- > *Permettre aux ATSEM (communes) et AESH (Etat) de compléter leurs temps de travail avec de l'animation périscolaire.*
- > *Travailler à des solutions pour réduire les freins à la mobilité des animateurs périscolaires*

Le secteur jeunesse est à la recherche de profils spécifiques rares ce qui augmente la difficulté de recrutement. L'animation auprès des adolescent nécessite une formation plus approfondie que le BAFA et si possible de l'expérience. La formation continue sur des thématiques telles que le harcèlement, la violence, les addictions, etc. est une nécessité.

Enfin **les centres sociaux sont en manque de personnel** au-delà des animateurs. La stabilisation d'une équipe est rendue difficile par des financements non pérennes.

Les pistes d'actions

- > *Créer localement des formations diplômantes pour les professionnels jeunesse, sport et action sociale. Faire reconnaître l'agglomération comme « centre de formation » en s'appuyant sur les ressources existantes comme Trajectoire Formation ou Profession Sport 25.*



5. Annexes

Les interventions financières de la CAF

En 2019, les interventions de la CAF dans le Pays de Montbéliard se sont élevées à **7,54 millions d'euros**. Elles se sont réparties en fonction des domaines de compétence et par ordre décroissant du montant d'intervention comme suit :

Domaine	Montant en 2019	Part
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	3 493 704 €	46%
Centres de loisirs, périscolaires et extrascolaire	2 111 534 €	28%
Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale	857 934 €	11%
Contrat Enfance Jeunesse	602 447 €	8%
Parentalité	476 526 €	6%

Les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par date d'échéance

Les CEJ devront tous intégrer la CTG. Presque toutes les communes sont concernées par des CEJ qui aident les dispositifs d'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans. Ces contrats sont actuellement gérés par les communes ou par un regroupement de communes :

- 2 communes sont en CTG transitoire : Grand-Charmont et Valentigney,
- 26 communes ont un CEJ communal,
- 2 communes (Goux-les-Dambelin, Rémondans-Vaivre) bénéficient du CEJ de Dambelin,
- 3 communes en CEJ intercommunal géré par le SIVU des Trois Fontaines (Allenjoie, Brognard, Dambenois),
- 6 communes en CEJ intercommunal géré par le SIVU de La Chaulière (Semondans, Raynans, Echenans, Issans, St-Julien-les-Montbéliard, Ste-Marie),
- 23 communes sont en CEJ géré par PMA (service commun – ex CC des Trois Cantons et CC des Balcons du Lomont),
- 10 communes ne possèdent pas de CEJ (zones blanches).
- Montenois et Etouvans ont un CEJ communal et bénéficient aussi d'un CEJ géré par PMA au titre de l'établissement du multi-accueil de PMA les « Boud' Choux ».



Les missions exercées par les centres sociaux pour les 0 – 15 ans

Centres Sociaux	0-3 ans	4-15 ans	11 – 15 ans
Audincourt - Escapade	- Café des parents - LAEP	- Animations familles - CLAS	- Activités d'expressions - Activités de bien être - Montage de divers projets
Audincourt – St-Exupéry	- Sorties familiales	- ALSH - CLAS - Ateliers parents enfants	- ALSH - CLAS - Accompagnement pré-ados
Bavans – MPT / AGASC	- Café poussette - Massage bébé	- Ludothèque - Activités parents enfants - CLAS	- ALSH - Projets pré-ados - Evènements ponctuels - Départs en vacances - Accompagnement numérique - Prévention santé et conduites à risques
Bethoncourt – La Lizaine	- LAEP	- ALSH - CLAS	- ALSH - CLAS - Animations de rue
Etupes – Jean Ferrat	- Animations collectives 3x/semaine - Eveil musical - Baby gym	- ALSH péri et extra scolaire - Projets intergénérationnels - Activités parents enfants - CLAS	- ALSH - Ateliers théâtre - Accueil libre le mercredi - Projets intergénérationnels - Projets avec associations locales
Grand Charmont – Centre Social	- LAEP - Café des parents - Travail partenarial avec les structures petite enfance	- ALSH - CLAS - Coup de pouce lecture - Café des parents - Ateliers parents-enfants	- ALSH - Club Ados
Montbéliard - Gadjé	- Suivi des familles installées sur Montbéliard : accompagnement dans les démarches de la vie de tous les jours, accompagnement des enfants dans des activités ponctuelles		
Montbéliard – l'Envol	- Ateliers parents enfants	- ALSH - CLAS	- ALSH - CLAS
Montbéliard – Petite Hollande	- Ateliers parents enfants - Vacances familiales	- ALSH - CLAS	- ALSH - CLAS - séjours
Pont-de-Roide Vermondans – MJC-MPT	- Interventions à la crèche	- Activités artistiques - Animations à la carte	- Activités artistiques - Animations à la carte - Festival des jeunes talents - Temps de partage parents-enfants
Sochaux – MJC	- LAEP - Café des parents - Vacances familiales	- ALSH - CLAS - Activités parents-enfants	- Activités sportives - ALSH - Activités artistiques
Valentigney – Centre Social	- LAEP - Loisirs familiaux	- Ateliers divers - CLAS - PRE	- Ateliers divers - CLAS - PRE

Source : questionnaires CTG, mars 2022



Les missions exercées par les centres sociaux à partir de 16 ans

Centres Sociaux	16 – 25 ans	Adultes	Initiatives citoyennes	Autres
Audincourt - Escapade	<ul style="list-style-type: none"> - Implication citoyenne des jeunes - Passeport bénévole - Dispositif Proj'Aide - Théâtre forum (retour à l'emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des habitants dans les démarches diverses - Activités physiques, de bien-être, de loisirs divers - Ateliers informatiques, culinaires... - Accompagnement des seniors - Ateliers socio linguistiques (ASL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins solidaires - Tiers lieu - FabLab citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> - LAEP
Audincourt – St-Exupéry	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil jeune - Mise en place de séjours - ALSH - Accompagnement des jeunes vers l'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers d'activité physique - Lutte contre la fracture numérique - Accès aux droits - Ateliers seniors - Ateliers socio linguistiques (ASL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du Conseil Citoyen - Organisation de la fête de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers parents enfants
Bavans – MPT / AGASC	<ul style="list-style-type: none"> - ALSH - Projets et départs en vacances - Evénements ponctuels - Prévention santé et conduites à risques - Accès aux droits et information - Accès numérique - Recherche d'emploi - Accueil stagiaires et services civiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage numérique - Préparation retraite - Accompagnement de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Interface citoyens et pouvoirs publics - Accompagnement d'association - ID Habitants - Chantiers d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - LAEP
Bethoncourt – La Lizaine	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches administratives - Informatique - Danse, gym... 	<ul style="list-style-type: none"> - Paroles d'habitants - Activités régulières - Ateliers informatiques - Ateliers socio linguistiques (ASL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des habitants dans la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - LAEP
Etupes – Jean Ferrat	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec Ideis - Accueil individuel avec Ideis - Travail d'ilotage - Boite à CV - « Recrute Café » - Accueil stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers numériques - Cafés seniors - Activités culturelles - Jardins partagés - Veille sociale personnes âgées - Section couture - Chorale seniors 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet solidarité femmes victimes de violences - Accompagnement parents d'élèves - Accompagnement troisième âge - Commission municipale jeunes - Actions ponctuelles sur manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> - RPE - Ateliers parents enfants
Grand Charmont – Centre Social	<ul style="list-style-type: none"> - ALSH - Espace jeunes - Différents clubs d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits - Accueil social et accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - « je te donne la plume » - Magasin solidaire - Le conseil des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties familiales - Accès aux droits
Montbéliard - Gadje	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des familles installées sur Montbéliard : accompagnement dans les démarches de la vie de tous les jours, accompagnement des enfants dans des activités ponctuelles 			



Centres Sociaux	16 – 25 ans	Adultes	Initiatives citoyennes	Autres
Montbéliard – l’Envol	- Pépinière initiative jeunesse	- Ateliers seniors - Café « blabla » - Activités bien-être - Aide administrative - Permanences partenaires - Actions solidaires - Atelier socio linguistiques (ASL)	- Pépinière initiative jeunesse - Boutique solidaire	- Soutien à la parentalité - Ateliers parents enfants
Montbéliard – Petite Hollande	- ALSH - Projets et départs en vacances - Evènements ponctuels - Prévention santé et conduites à risques - Accès aux droits et information - Accès au numérique - Recherche d’emploi	- Ateliers réguliers adultes - Ateliers socio linguistiques (ASL) - Accès aux droits - Activités bien-être - Aide administrative	- Chantiers solidaires - Sentier des mémoires	- Mardis gourmands - Petit cabaret
Pont-de-Roide Vermondans – MJC-MPT	- Activités artistiques - Animations à la carte - Festival des jeunes talents - Temps de partage parents enfants - Partenariat mission locale	- Activités régulières hebdomadaires - Activités de bien être - Ateliers informatiques	- Café solidaire avec l’association Agir Ensemble	- Sorties familiales - Temps parents enfants - Soirées thématiques
Sochaux - MJC	- Séjours vacances - Espaces jeune - Soirées à thèmes	- Ateliers réguliers adultes - Ateliers socio linguistiques (ASL)	- Jam’s Sessions	- Sorties familiales
Valentigney – Centre Social	- CLAS - Ateliers divers - Actions de solidarités - Ateliers informatiques - Aides aux démarches	- Ateliers divers - Actions de solidarités - Ateliers informatiques - Aide aux démarches - Accès aux droits - Ateliers citoyenneté - Ateliers socio linguistiques (ASL)	- Fête de quartier - Fête des voisins	- LAEP - Groupes de paroles

Source : questionnaires CTG, mars 2022



Glossaire

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la CAF et une collectivité territoriale, un regroupement de communes ou une entreprise. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Périscolaire : Accueil des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire le matin avant l'école et/ou le soir après l'école. Des activités et des occupations avec un contenu éducatif est proposé, mais il ne s'agit pas d'un temps pour faire les devoirs scolaires.

Restauration scolaire : Accueil des enfants scolarisés de la maternelle au lycée pour le repas. Pour les enfants de maternelle et élémentaires, un encadrement est réalisé par des animateurs autour du temps de repas.

Liaison chaude (restauration scolaire) : elle permet de servir des plats préparés juste avant le service. Les plats préparés en cuisine centrale ou livrés doivent alors être consommés dans les deux heures. Pour éviter la prolifération des germes, la température des aliments ne doit jamais être inférieure à 65 °C entre les étapes de cuisson et de consommation.

Liaison froide (restauration scolaire) : la liaison froide est un procédé de conservation des aliments avant leur consommation au cours de laquelle les denrées subissent immédiatement après leur cuisson une réfrigération rapide avant d'être stockées à basse température. Elle permet de conserver les plats sur une période de 3 à 6 jours au maximum. Avant leur consommation les portions subissent un réchauffement rapide jusqu'à 65°C en moins d'une heure.

Extra-scolaire : activités proposées pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans hors des périodes scolaires : mercredi après-midi, petites vacances scolaires, vacances d'été.

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Equipements de loisirs éducatifs pour les enfants mineurs de 3 à 17 ans. Ils fonctionnent généralement : pendant l'année scolaire, avant et/ou après l'école ainsi que pendant la pause méridienne (hors repas), pendant les congés scolaires des petites et grandes vacances, les mercredis et samedis.

Ils sont organisés essentiellement par des associations ou des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération). Le gestionnaire choisit les périodes d'accueils et les tranches d'âges qu'il décide d'accueillir ; il répond en principe à une attente de son territoire. Chaque accueil doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de l'Etat (Direction des Services de la Cohésion Sociale).

En fonction des situations locales du territoire, des activités de loisirs diversifiées respectent le rythme de vie et les âges des enfants. Des activités (manuelles, jeux d'intérieurs ou extérieurs ...) sont proposées aux enfants sur la base d'un projet éducatif décliné par un projet pédagogique. Une équipe d'encadrement qualifiée assure le suivi et la mise en application de ce projet ainsi que la sécurité des enfants inscrits.



Centre Social : c'est un équipement de proximité (quartier, petite ville) ouvert à tous, quel que soit l'âge des personnes, quelles que soient leurs conditions économiques et sociales, dont la gestion peut être municipale, associative ou intercommunale. Il constitue un support d'animation globale et locale. Il offre des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et facilite le développement d'échanges sociaux.

La circulaire de la Cnaf de 1995 précise les 4 missions caractéristiques des centres sociaux :

- *Un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.*
- *Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle, lieu de rencontre et d'échanges entre les générations, favorisant le développement des liens familiaux et sociaux.*
- *Un lieu d'animation de la vie sociale prenant en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et favorisant le développement de la vie associative.*
- *Un lieu d'interventions concertées et novatrices contribuant au développement du partenariat.*

CLAS : Contrat Local d'Aide à la Scolarité : il permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans une charte nationale. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école. Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- D'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- De faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- De promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- De valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- De soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

PRE : Programme de Réussite Educative : le dispositif vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, avec l'adhésion des familles. Il propose un suivi personnalisé qui se concrétise par la mise en place d'actions conduites hors temps scolaire et hors cadre scolaire.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents : il a pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Les LAEP sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit dans la plupart des lieux. Dans les autres structures, une contribution financière symbolique peut être demandée.

ASL : Ateliers Socio Linguistiques : les ateliers ont pour objet premier de répondre aux besoins de l'apprentissage et de la maîtrise du Français. Ils doivent l'autonomie et l'insertion dans les différents champs de la vie personnelle, culturelle, publique et citoyenne.



Président de l'ADU : **Philippe Gautier**
Directeur de publication : **Philippe Bozon**
Réalisation : **Elisabeth Schmitt**
Crédits photo : © **PMA, Stéphanie Durbic**
Cartographie : **ADU**

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de
Montbéliard
8, avenue des Alliés – BP98407
25 208 Montbéliard Cedex
www.adu-montbeliard.fr

